

## L'élevage de lapins bio en Rhône-Alpes

### Préambule

Ce document a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse de cas concrets et/ou via un travail de recherche bibliographique. Il a été construit avec la collaboration de techniciens des chambres d'agriculture et de divers partenaires, en fonction des besoins et du contexte. Il a fait l'objet d'une validation par des techniciens spécialisés et/ou des agriculteurs pour constituer un outil d'aide à la décision le plus fiable possible.

Il doit cependant être considéré avec précautions, car la réalité qu'il décrit ne peut s'appliquer à toutes les exploitations agricoles existantes : une mise en perspective du document avec le contexte dans lequel il est utilisé est indispensable. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et des situations : n'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques.

Le nombre d'élevages de lapin bio en Rhône-Alpes reste confidentiel, malgré une demande régulière de la filière, aussi bien des consommateurs que des magasins spécialisés, restaurateurs...

Ce document a pour objectif de faire connaître cette production avec ses particularités techniques.

## ➤ L'essentiel de la réglementation bio

### Attention :

ces points principaux de la réglementation ne se substituent pas aux textes réglementaires en vigueur. Le cahier des charges « lapin bio » est un cahier des charges national (et non européen).

### La reproduction : principes généraux

- Lien au sol obligatoire (voir alimentation, parcours, gestion du fumier...)
- Limitation du nombre de mères à 200 par site et 400 par unité d'exploitation

### Choix des races

Il est préférable de choisir des races ou souches d'animaux les plus à même de s'adapter aux conditions locales et de résister aux maladies.

### La constitution du troupeau pour la première fois

L'achat des mâles et femelles reproducteurs en conventionnel est possible à ces conditions :

- Achat dès leur sevrage
- Pas de limite de nombre

Ils doivent être élevés selon les règles de l'AB dès leur sevrage.

### Le renouvellement du troupeau reproducteur

Priorité pour les animaux bio : il n'y a alors pas de conditions d'âge ni de limitation en nombre.

En cas de non disponibilité « bio », il est possible d'acheter des animaux conventionnels à ces conditions :

- Pour les mâles : âgés de moins de 4 mois

- Pour les femelles :

- âgées de moins de 4 mois
- être nullipares (ne pas avoir mis-bas)

- Limitation du nombre à maximum 10% du cheptel adulte (nombre de femelles présentes x 10%)

Ce % peut être porté à 40 % pour des cas particuliers comme une extension importante du troupeau, un changement de race, l'utilisation de races menacées. Pour ces derniers, il n'y a pas de contraintes d'âge d'achat.

### La durée de conversion

C'est une période pendant laquelle les animaux sont conduits en bio mais non valorisables en bio.

La durée est de minimum 3 mois pour les animaux reproducteurs.

### Attention :

les lapins de chair destinés à la commercialisation en bio doivent être nés et élevés en bio (pas d'achat possible de lapereaux conventionnels pour une vente de viande de lapin bio).

Pour les surfaces, la durée de conversion est :

- Conversion du parcours : 1 an AVANT l'installation des premiers lapins
- Conversion des autres surfaces (céréales, foin...) : 2 ans

Il est donc nécessaire d'anticiper la conversion des surfaces avant la mise en place de l'atelier lapin bio.

### Mixité bio/conventionnel

Elle n'est pas possible pour la même espèce : la présence de lapins bio et conventionnels sur la même exploitation est interdite.

Par contre, il est possible d'avoir des animaux bio (lapin) et conventionnels d'une autre espèce (ovin...) sur la même exploitation à condition d'avoir des unités clairement séparés (surface, bâtiment...).

### La reproduction

Age à la 1ère saillie : 16 semaines minimum.  
Nombre de portées par an par femelle : maximum 6 soit une mise à la saillie tous les 61 jours minimum en conditions optimum (sans excès de température, avec éclairage lumineux...).

### L'alimentation

- Autonomie alimentaire : minimum 50 % de la matière sèche doit être produite sur la ferme (pâture, foin, céréales).
- Composition de la ration :
  - fourrage (frais, sec, déshydraté) : minimum 60 % de la ration pour les adultes et les jeunes sevrés
  - concentré/céréales : < 40 % de la ration
- Aliments en C2 : jusqu'à 100 % de la ration s'ils proviennent de l'exploitation et maximum 30 % s'ils sont achetés.
- Aliments en C1 : jusqu'à 20 % s'ils proviennent de l'exploitation et de pâturage de prairies ou fourrages pérennes ou de protéagineux.
- Age du sevrage : les lapereaux doivent avoir une alimentation lactée pendant minimum 3 semaines.
- Vitamines : les vitamines de synthèse identiques aux vitamines naturelles sont autorisées.
- Minéraux : voir annexe VI du RCE 889/2008, les plus utilisés étant le sodium (sel de mer non raffiné), calcium (lithothamne, carbonate de calcium...), phosphore (phosphate bicalcique ou monocalcique défluoré), magnésium (chlorure de Mg, magnésie anhydre.), soufre (sulfate de sodium).
- Oligoéléments : tous les carbonates, sulfates et oxydes sont autorisés (voir Annexe VI du RCE 889/2008).
- OGM : interdits.

### Autres informations générales

Sevrage : minimum 21 jours (3 semaines)  
Abattage :

- Age minimum : 100 jours (pour information, l'âge moyen d'abattage en élevage industriel est de 74 jours et 91 jours en label)

- La distance et le temps de transport sont limités au maximum. Le choix de l'éleveur se porte sur les abattoirs les plus proches et le transport s'effectue sans halte. L'abattage doit avoir lieu dans la journée d'enlèvement sur l'exploitation.

### La gestion de la santé animale

La prévention reste prioritaire (conditions de conduite, alimentation...).

L'utilisation des médecines alternatives est recommandée (homéopathie, extraits de plantes, minéraux...).

L'utilisation de produits allopathiques en prévention est interdite. Elle est possible seulement en curatif (après identification de l'animal et de la pathologie).

Les traitements allopathiques chimiques de synthèse ou antibiotiques sont limités :

- Pour les reproducteurs : maximum 3 / an
- Pour les lapereaux : maximum 1. De plus, aucun traitement ne peut leur être pratiqué à moins de 30 jours de l'abattage.

Délai d'attente :

- Doubé par rapport au délai légal et 48h en cas d'absence du délai légal.
- Les traitements ne peuvent être pratiqués à moins de 30 jours de l'abattage.

Cas des vaccins et antiparasitaires : ils sont autorisés si besoin et ne sont pas comptabilisés.

L'utilisation de calmant allopathique pour le transport est interdit.

### L'identification

Elle doit permettre une traçabilité aussi bien en élevage que lors de l'abattage des animaux.

Les moyens utilisés sont le plus fréquemment :

- Pour les reproducteurs : tout moyen individuel à l'aide d'une marque inviolable et pérenne comme le tatouage dans l'oreille.
- Pour les lapereaux : marquage par portée à l'aide de technique non traumatisante, et un suivi dans le carnet d'élevage.

### Chargement

La limitation de la quantité d'azote/ha à 170 kg/ha maximum induit de ne pas dépasser :

- 100 lapines reproductrices / ha / an
- 625 lapereaux sevrés / ha / an

### Le fumier :

Il doit être épandu sur des surfaces biologiques.

### La litière :

Elle est obligatoire.

Elle peut être composée de paille. Dans ce cas, celle-ci sera certifiée bio.

Si des copeaux de bois sont utilisés, ils devront être non traités.

### Le logement :

L'élevage sur sol grillagé, dans des cages avec caillebotis, dans des clapiers ou toute autre forme sans litière est interdit.

3 types de logements sont donc possibles :

- En enclos mobiles sur prairies
- En parc collectif sur parcours végétalisés
- En semi plein-air, c'est-à-dire en bâtiment sur litière accumulée, avec une aire d'exercice extérieure.

Les aires d'exercice extérieures peuvent être non végétalisées, voire bétonnées. Elles sont partiellement couvertes et ouvertes sur au moins 3 côtés.

L'accès aux espaces extérieurs, parcours herbeux ou aires d'exercice est obligatoire dès que les conditions climatiques, le stade physiologique ou l'état du sol le permettent.

### Densité des animaux pour l'élevage en semi plein-air :

Animaux	Bâtiment m <sup>2</sup> /animal	Aire d'exercice extérieure bétonnée m <sup>2</sup> /animal	Surface totale m <sup>2</sup> /animal
Mère + portée	0,4 m <sup>2</sup> Avec un nid réservé aux lapereaux	2 m <sup>2</sup>	2,40 m <sup>2</sup>
Mâles et lapines gestantes	0,3 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	2,30 m <sup>2</sup>
Lapins à l'engraissement (dès leur sevrage)	0,15 m <sup>2</sup>	2 m <sup>2</sup>	2,15 m <sup>2</sup>

### Densité des animaux pour l'élevage en extérieur :

#### Situation pour les parcs collectifs :

M <sup>2</sup> / animal	Abris	Parcours	Total m <sup>2</sup> / animal
Lapine mère	0,40	5,0	5,40
Mâles et femelles gestantes	0,30	4,0	4,30
Lapereaux engraissement	0,15	5,0	5,15

#### Cas des cages mobiles :

M <sup>2</sup> / animal	Abris	Parcours	Total m <sup>2</sup> / animal
Lapine mère	0,40	2,40	2,80
Mâles et femelles gestantes	0,30	2,00	2,70
Lapereaux engraissement	0,15	0,40	0,55

Une cage d'engraissement conçue pour 7 lapereaux devra donc mesurer 3,85m<sup>2</sup> dont 1,05m<sup>2</sup> d'abri et 2,8m<sup>2</sup> d'accès à l'herbe.

Les cages mobiles doivent être déplacées tous les jours.

### Le vide sanitaire :

La durée est de 2 mois pour le parcours et de 14 jours pour les abris/bâtiments.

Le vide sanitaire débute dès que les bâtiments et abris sont vides et propres. Le nettoyage et la désinfection doivent être réalisés après le départ de chaque bande. Le nettoyage à l'eau sous pression est possible.

Les produits de nettoyage couramment utilisés sont l'eau de javel, l'eau chaude sous pression, la soude caustique ainsi que divers produits avec AMM. La liste complète des produits autorisés est sur les annexes VII du cahier des charges européen RCE 889/2008.

## Caractéristiques du lapin

*Le lapin est un herbivore, rongeur et grappilleur. C'est une proie qui a besoin d'avoir des endroits pour se mettre à l'abri des prédateurs potentiels (oiseaux, chien...). Cet animal craint la chaleur (attention aux températures supérieures à 25-30°C). Lorsque la température augmente, l'ingestion diminue. Le confort thermique du lapin est compris entre 18 et 25°C. Il craint aussi l'humidité.*

### L'alimentation

Au niveau digestif, la grande particularité du lapin repose sur l'ingestion de ses crottes sécotrophes. Si l'animal ne les ré-ingère pas, c'est signe d'une perturbation (état de stress, problème alimentaire, sanitaire...).

Le lapin étant un aussi un herbivore, son alimentation en bio reposera sur l'accès à l'herbe toujours fraîche et un apport de foin de qualité à volonté. L'objectif est d'optimiser la consommation d'herbe (fraîche ou sèche).

Une lapine peut consommer jusqu'à 600g de MS / jour jusqu'au sevrage et le lapereau en engraissement consomme environ 100g de MS / jour.

Le lapin a des préférences alimentaires :

- En général, il consomme plus facilement : fourrage vert > grains > aliment complet > fourrages secs. Il en est de même avec les feuilles qu'il préférera aux tiges et les parties vertes tendres et humides aux parties sèches.
- Pour les plantes herbacées, il préférera les graminées aux légumineuses et composées et enfin les ombellifères (carottes).
- Pour les feuilles d'arbres, ses préférences vont sur les arbres feuillus (chêne...) puis les sapins et enfin les pins. A noter que les jeunes pousses de pins sont souvent préférées aux pousses des feuillus.
- Enfin pour les écorces, il préfère le pommier au pêcher/cerisier au poirier/prunier.

L'apport de branches lui permet de limer ses dents qui poussent régulièrement.

Le lapin consomme le rumex sans aucune conséquence néfaste pour sa santé.

Le lapin ne sait pas équilibrer sa ration en situation de choix. Il est nécessaire de limiter certains apports :

- Pour les lapine : rationnement du concentré à 160g/j en gestation jusqu'à 400g/j avant sevrage. Apporter des céréales de bonne qualité et/ou un aliment complet car les besoins sont élevés en lactation.
- Pour les lapins en croissance : limiter les apports de céréales et/ou d'aliment complet (80 à 150g/j/animal) et donner du fourrage et/ou de la pâture de qualité à volonté.

Pour améliorer la consommation de fourrage, il faut l'apporter régulièrement en petite quantité.

A noter : le lapin consomme en priorité le fourrage la nuit et les céréales le jour (sauf si cette dernière est à volonté). Ne pas mettre à disposition du lapin des céréales où il reste la nuit permet ainsi de limiter sa consommation.

La surface de parcours nécessaire pour le pâturage est très variable en fonction de la pousse de l'herbe, Il faut privilégier des prairies avec une flore variée et une présence en légumineuse entre 25 à 40% pour garantir un apport en protéines. Préférer un mélange de graminées (dactyle + RGA + fétuque élevée) ainsi qu'un mélange de légumineuses (TB + TV + lotier +...) plutôt que des mélanges simples (1 espèce de graminée + 1 espèce de légumineuse).

Le pâturage doit se faire sur une herbe « mûre » de sorte que l'animal ingère aussi des fibres, nécessaires pour son système alimentaire (en élevage industriel, les fibres sont apportées par la luzerne déshydratée et le son de blé). Le pâturage de trèfle jeune (20 % de protéine) est un facteur de risque au niveau digestif, notamment au niveau des diarrhées.

Il faut compter environ 1 ha pour 20 lapines et leur suite pour le pâturage et le foin.

Le concentré complète la ration. Grâce à une ration de base riche en protéine (foin de trèfle, prairie avec légumineuse...), le concentré peut être pauvre en azote (15% de MAT et 15% de cellulose brute). Il est donc composé principalement de céréales secondaires.

### Les besoins alimentaires :

	Unité	Lapereaux en engraissement	Reproductrice
Énergie digestibles	Kcal/kg	2 000 à 2 200	2 200 à 2 400
Protéines brutes	%	14 à 16	15 à 17
Protéines digestibles	%	10 à 12	10,5 à 12,5
Cellulose brute	%	15 % minimum	13 % minimum

Le lapin se rassasie par l'énergie. Il est donc important d'équilibrer les protéines par rapport à l'énergie. Si le lapereau n'a que du fourrage sec, la croissance sera faible.

### Valeurs alimentaires de quelques matières premières :

Matières premières	Stade récolte	% MS	% protéines brutes / kg MS	% cellulose brute / kg MS	Énergie digestible estimée (Kcal / kg MS)
Luzerne	Pâturage 1er cycle	16 %	18,3 à 19,0	27,0	1 99 à 2 250
Luzerne	Pâturage 2ème cycle	19,5	15 à 18,2	32	1 750 à 2 150
Trèfle violet	Pâturage 1er cycle	12,7	19,5	22,9	1 900 à 2 250
Dactyle	Pâturage, stade épiaison	34,0	9,0	27,0	1 600 à 1 900
Avoine	Graine entière	88,1	9,8	12,4	2 600
Orge	Graine entière	86,7	10,1	4,6	3 000
Pois fourrager	Graine entière	86,0	22,0	5,5	2 800
Colza	Graine entière	92,2	19,1	8,2	5 600
Tournesol	Graine entière	93,0	16,0	15,5	3 150 à 3 600
Son de blé		87	15,0	9,6	2 300

Au niveau minéral, les besoins de la lapine allaitante sont importants : elle exporte entre 1 et 2 grammes de calcium par jour dans son lait. Le calcium est majoritairement apporté par les légumineuses comme la luzerne ou le sainfoin. En cas de ration à base de trèfle, il est important d'apporter un complément minéral. Il peut être composé de lithotamne auquel on ajoute du sel (pour le sodium) et de l'argile (pour prévenir les problèmes digestifs).

### • L'eau de boisson :

Elle doit être de bonne qualité et renouvelée régulièrement. Tous les lapins doivent avoir accès à un point d'eau propre. Une ration à base de fourrages verts à plus de 70 % d'humidité couvre une grande partie des besoins en eau. Il sera donc difficile, pendant ces périodes, de faire des traitements dans l'eau de boisson.

## Gestion sanitaire

Les problèmes principaux en élevage bio sont :

- les coccidies
- les diarrhées alimentaires

### • Les coccidies des lapins :

Il existe 11 espèces différentes de coccidies. Elles sont spécifiques des espèces animales : ovin, caprin, volailles... et lapin.

Leur cycle est très rapide (5 jours) quand les conditions sont favorables (température, humidité). Pour limiter les

infestations des jeunes, il faut donc faire une rotation dans les parcs tous les 4 jours au plus (ou un curage des bâtiments).

Elles ont une durée de vie qui peut être de plusieurs mois dans le sol.

La désinfection dans les bâtiments (nid en bois pour

les cages mobiles, béton...) peut se faire avec de l'eau bouillante (90°C) ou à la flamme. C'est la seule méthode réellement efficace contre les coccidies autorisée en bio. Les adultes ont une capacité de résistance aux coccidies. A priori, le lait maternel offrirait une protection des jeunes jusqu'à 21 jours. Au-delà, les coccidies deviennent pathogènes pour les jeunes. Ces derniers ont une immunité qui se fait progressivement à partir de 3 mois. La période critique avec mortalité dues aux coccidies est donc de 21 jours à 3 mois. Il est alors préférable d'effectuer des sevrages tardifs (>60 jours, voire 75 jours) et avec un poids vif minimum de 800g.

### • Les diarrhées alimentaires :

Elles apparaissent souvent lors d'un changement brusque de l'alimentation. Elles peuvent engendrer de fortes mortalités.

Ces situations se rencontrent notamment lors :

- du sevrage avec un passage d'une conduite en bâtiment à un système sur herbe
- des changements climatiques saisonniers avec une pousse importante de l'herbe

Une des erreurs consisteraient à apporter de façon épisodique des quantités importantes d'herbe jeune et fraîche.

La PREVENTION est la clé de voûte : une vigilance particulière sera apportée aux fibres de la ration. Un apport d'argile mélangé au sel (pour son appétence) limite les effets des diarrhées. Cette technique est à utiliser en prévention mais est insuffisante en cas de diarrhée déclarée.

### • La prophylaxie

Le plan de prophylaxie repose sur :

- Vaccination pour les reproducteurs : VHD 1,5 fois par an et myxomatose 2 fois par an
  - Des coprologies : pour suivre l'évolution des coccidies, trichures...
  - Une hygiène du bâtiment et des cages
  - Un vide sanitaire des parcours et pâtures, voire des rotations avec des cultures
  - Des cures de :
    - Vinaigre de cidre à une dilution de 6 % dans l'eau de boisson, en prévention contre l'infestation de coccidies
    - Charbon végétal : en cas de gros ventre
    - Argile apportée avec les minéraux
    - Chlorure de magnésium (1g/litre d'eau) en cure d'une semaine lors de changements de temps (automne, printemps...). Attention aux diarrhées chez les jeunes
    - Khane, utilisé pour les problèmes de fertilité et digestif. Apport vitaminique et minéraux et améliore la flore digestive
    - Anti-coccidien et vermifuges à bases de plantes...
- ...

### La reproduction :

Les femelles sont mises au mâle entre 45 à 75 jours après la mise bas selon la période de l'année. L'ovulation est déclenchée par la monte.

Il est possible de laisser la femelle quelques heures dans la cage du mâle (2 à 12 heures) au printemps (mars à juin) car son cycle est plus rapide. Lorsque les jours sont décroissants, il est préférable de les laisser plus longtemps (24 heures). Après, la femelle est remise avec ses lapereaux ou mise dans une cage gestante.

Attention : l'absence prolongée de la femelle rend son retour avec ses petits plus difficile : tarissement, agressivité...

Le nombre de portée est en moyenne de 4 / lapine / an. Il faut compter 1 mâle pour 8-12 femelles. En cas de petit effectif, il faut avoir au moins 2 mâles.

La fertilité reste relativement faible, autour de 50 % (nécessité de faire 2 présentations au mâle) du fait des conditions extérieures non maîtrisées (température, absence de programme lumineux...).

Les adoptions de lapereaux par d'autres mères sont assez faciles chez le lapin. La précaution repose sur le mélange de lapereaux contemporains (écart d'âge maximum de 3 jours) et de poids similaire.

La durée d'allaitement varie de 6 à 11 semaines, notamment du fait de sevrages tardifs à 75 jours. La durée de gestation d'une lapine est de 29 à 35 jours (généralement 31-32 jours).

### La sélection génétique :

L'objectif est d'avoir des animaux adaptés à son système.

La meilleure sélection consiste à choisir ses femelles sur son propre élevage en fonction de :

- Résistance sanitaire (problèmes de pattes...)
- Caractère : agressivité, propreté dans les nids...
- Productivité

Il est préférable d'éviter l'achat de lapins « races anciennes » présentés dans des concours d'animaux : ils ne sont pas sélectionnés sur des critères d'élevage (faible fertilité...) et sont souvent surprotégés au niveau sanitaire (vaccin, vermifuge régulier...).

L'achat de quelques mâles est nécessaire pour éviter des problèmes de consanguinité.

Pour tous les animaux achetés à l'extérieur, attention à leur niveau sanitaire (porteur de gale...).

## L'élevage en cages mobiles

C'est Christian THERMEAU, éleveur dans les Deux Sèvres, qui a relancé le principe des enclos mobiles à fond grillagé.



L'intérêt de ce système réside dans :

- L'élevage individuel des lapines, permettant un meilleur suivi des mises bas et une meilleure maîtrise sanitaire
- L'engraissement des lapereaux par petits lots de 7 à 10
- Le faible contact des animaux avec leurs excréments et entre eux (déplacement tous les jours de la cage mobile)
- L'accès à une herbe toujours fraîche puisque les cages sont déplacées une à deux fois par jour
- La maîtrise de l'ingestion de l'herbe : un rationnement est possible grâce au déplacement plus ou moins rapide des cages en fonction du stade de l'herbe, du nombre d'animaux et de la quantité d'herbe disponible

Une cage avec ces dimensions peut accueillir 1 mère lapine avec sa portée.

Pour les cages « engraissement », il faudra prévoir d'agrandir l'abri : pour 7 lapereaux prévoir un abris de 1,05m<sup>2</sup> et 2,8 m<sup>2</sup> pour l'accès à l'herbe



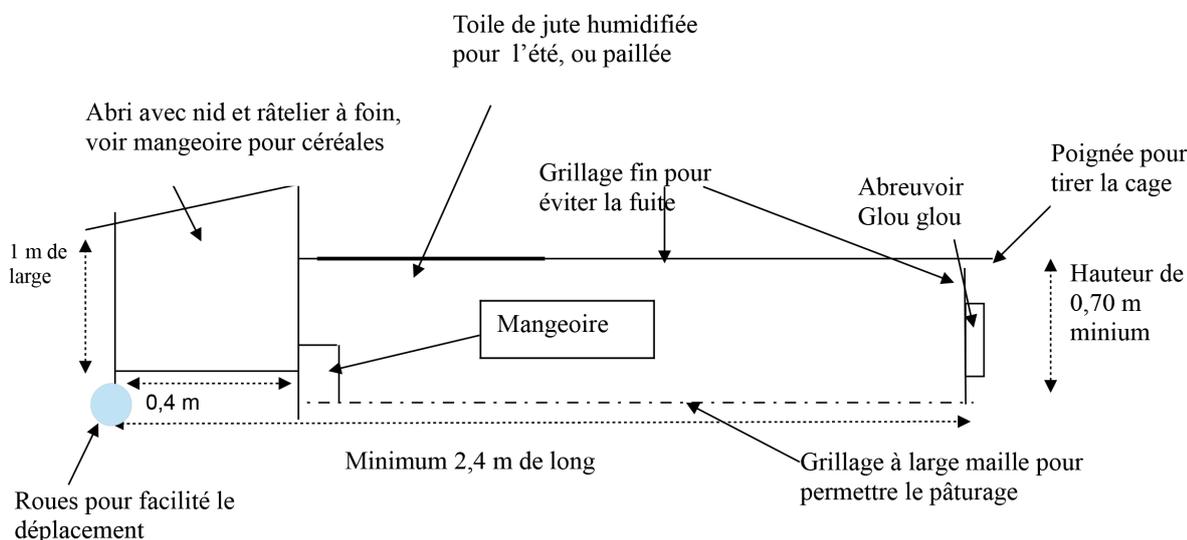
Le grillage du fond est plus large que celui des côtés afin de permettre au lapin de manger l'herbe plus facilement

Penser à surélever la partie du nid afin qu'elle ne soit pas en contact du sol et donc éviter les remontées d'humidité.

Aménagement de l'abri avec une partie « nid » et une partie « alimentation »

### Plan d'une cage mobile « maternité » :

L'investissement par cage mobile s'élève





approximativement de 120-150 € pour les matières premières seulement. Pour une durée de vie plus longue, privilégier le bois de Douglas au sapin.

Le déplacement des cages se fait tous les jours pour l'engraissement, tous les 2 jours pour la maternité lorsque l'herbe est abondante.

Une astuce consiste à mettre de la paille sur le grillage du dessus : elle sert aussi bien en complément alimentaire (riche en fibre et le lapin aime manger en hauteur) mais aussi de protection notamment contre le soleil.

La reproduction et l'engraissement des lapereaux peut se faire en cages mobiles.

On peut donc avoir 3 types de cages :

- Pour les mâles : nid et parcours plus petit (minimum réglementaire :  $0,3 \text{ m}^2 + 2 \text{ m}^2 = 2,3 \text{ m}^2$  en tout)
- Pour les femelles gestantes (minimum réglementaire :  $0,4 \text{ m}^2 + 2 \text{ m}^2 = 2,4 \text{ m}^2$  en tout)
- Pour l'engraissement : avec une surface en nid plus importante et une longueur d'accès à l'herbe supérieure puisque les besoins en herbe sont plus importants



## ➤ L'élevage parc collectif



L'intérêt de cette technique réside dans :

- Un travail simplifié par rapport aux cages mobiles
- Une conduite en bande en fonction des périodes de mises bas
- Un accès à l'herbe pour tous les lapins et lapereaux

La grandeur des parcs doit être réfléchiée en fonction du nombre de lapines mises à la reproduction en même temps.

Pour un groupe de 7 lapines avec un lapin reproducteur, il faut compter 300m<sup>2</sup> de parc. Celui-ci doit être clôturé sur les côtés avec un grillage de 1,5 m de haut minimum, enterré de 30 cm.

Pour l'engraissement en lot de 20-25 lapereaux, il faudra prévoir des parcs de 125 m<sup>2</sup>.

Pour éviter la fuite des lapereaux et l'entrée de prédateurs, il faut prévoir :

- Au pourtour : grillage de 1,5m de haut avec une clôture électrique à l'extérieur
- Entre 2 parcs : grillage et clôture électrique au pied



Possibilité de cloisonner les parcs avec des filets électriques déplaçables

Une autre possibilité pour limiter la fuite est de grillager les sols des parcs.

Un abri est mis en place en bordure du parc ou à l'intérieur : il servira de zone de sécurité pour le lapin (abri prédateur, intempérie...) .

Il faudra aussi prévoir une zone abritée pour la distribution de foin et de céréales/concentré.



Abris pour le foin



Abris sur-élevé pour limiter les remontées d'humidité

Pour l'engraissement des lapereaux, il faut privilégier les petits groupes, si possible 20-25 lapereaux au maximum pour des parcs de 125m<sup>2</sup>.

La grande difficulté de ce système repose sur la gestion des parcours (pousse de l'herbe, rotation...).

L'absence de rotation peut engendrer une infestation massive par les coccidies.

L'absence d'herbe est un facteur aggravant par rapport aux parasites.

## ➤ Quelques indicateurs techniques et économiques

*Ces chiffres proviennent de quelques fermes françaises, notamment du Poitou Charente, des Pays de Loire et de Rhône-Alpes sur les années 2002 à 2012.*

Investissement pour une cage mobile : 120 à 150€ (seulement les matières premières)

Prix d'achat d'un reproducteur : 15 à 35 €

Taux de renouvellement des lapines: 20 à 50 %

Nombre de mâles: 1 pour 8 à 12 lapines

Mise à la reproduction (saillie) : de 50 à 75 jours après la mise-bas

Nombre de portées / lapine : 3 à 5 par an (la réglementation bio limite au maximum à 6)

Nombre de lapereaux sevrés / portée : 4 à 6

Nombre de lapereaux vendus / lapine / an : 15 à 25

Mortalité des lapereaux de la naissance au sevrage : 20 à 30%

Mortalité du sevrage à la vente : 8 à 30% en fonction de l'âge au sevrage (la mortalité est plus importante pour les sevrages précoces (50 jours) que les sevrages tardifs (75 jours)) et des prédateurs/fuite... .

Age au sevrage : 60 à 85 jours (poids minimum de 800g)

Alimentation :

Foin avec légumineuses: 70 à 83 kg / lapine et sa suite / an  
Céréales et concentré : 15 à 25 kg / lapin vendu (avec la consommation des reproducteurs, ...)

Paille pour la litière (en cage mobile) : 15 kg / lapine / an

Poids moyen à la vente : 1,6 à 1,8 kg de carcasse

Age moyen à la vente: 120 à 150 jours (minimum 100 jours)

Prix vente directe (2012): 12 à 14,50€ /kg carcasse



**Exemple d'un élevage de lapins bio depuis plus de 10 ans avec des cages mobiles en Pays de Loire**

(Étude faite dans le cadre du Casdar LapinBio)

### • Présentation de la ferme bio

2,2 UTH

SAU : 30 ha dont 10 ha de prairies naturelles, 16 ha de prairies temporaires et 4 ha de céréales.

Élevages complémentaires aux lapins : bovins allaitants et ovins viande

Nombre de lapine : 60 à 70 (soit environ 60 cages maternité et 40 cages engraissement)

### • L'alimentation :

Pâturage sur 4 ha, en alternance sur certaines parcelles avec d'autres animaux de la ferme

Foin avec des légumineuses: 4-5 Tonnes / an soit 70 kg

/ lapine / an

Céréales de la ferme (mélange triticale, pois, orge, avoine) : 14 Tonnes

Compléments du commerce (céréales + luzerne déshydratée) : 6 Tonnes

Indice de consommation (kg d'aliment consommé / kg de viande produite): 6,2

Consommation d'eau : 80 l / j (très variable selon la saison et la consommation d'herbe)

### • Le sanitaire

Principal problème sanitaire : entérotoxémie (liée à l'herbe?)

Vaccination VHD si le cheptel est touché

Cures de teinture mère d'ail (vermifuge), vinaigre de cidre (3,3 à 5cc/l d'eau), chlorure de magnésium, ...

Mise à disposition d'un mélange d'argile, lithothamne et sel de guérande

### • Indicateurs techniques et économiques

Taux de renouvellement : 50 %

Mortalité avant sevrage : 14 %

Mortalité après sevrage : 9 %

Nombre de portée par an : 3-4 / lapine

Age au sevrage : 75 jours

Nombre de lapins vendus : 1 200 à 1 400 / an

Age d'abattage : 120-130 jours

Poids carcasse : moyenne de 1,65-1,7 kg

Prix de vente (2008) : 10,50 à 11,5 € / kg de carcasse selon le circuit de distribution

Abattage à la ferme

Transformation d'une partie des lapins en pâtés,....

### • Temps de travail :

1 100 heures / an avec ce système bien organisé.

Le déplacement des cages se fait tous les jours. Il faut compter  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour. Ce n'est pas le travail le plus fastidieux. L'apport de l'eau (moyenne de 80 l / j) en bouteille de 1,5 l est beaucoup plus pénible.

Les céréales/aliments du commerce sont distribués à volonté 1-2 fois par semaine. Un rationnement occasionnerait une sur-charge de travail (distribution tous les jours).

Le reste du temps est consacré au suivi de troupeau (mise à la reproduction, surveillance, alotement, sevrage, nettoyage, ....), abattage, découpe, et commercialisation.

## L'élevage de lapins bio en Rhône-Alpes

2015

### ▼ Contact

#### **Christel NAYET**

Référente technique régionale  
Petits ruminants et monogastriques biologiques  
Chambre d'agriculture Drôme  
Tél. : 04 27 46 47 06  
[cnayet@drome.chambagri.fr](mailto:cnayet@drome.chambagri.fr)

Ce document est édité par les  
Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes,  
établissements agréés pour leur activité  
de conseil indépendant à l'utilisation de  
produits phytosanitaires sous le n° IF01762.